

DEPARTEMENT
DU
PUY-DE-DOME

EXTRAIT
du
REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
VILLE DE THIERS

Nombre de Conseillers en
exercice : **33**

Nombre de conseillers
présents : **27**

Procurations : **4**

Nombre de conseillers
absents : **2**

OBJET :

**Subvention suite à
travaux du 17 rue
DUROLLE**

SEANCE DU MARDI 17 DECEMBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le mardi 17 décembre à dix-neuf heures ;
Le Conseil Municipal de la Commune de Thiers, dûment convoqué le
mercredi 11 décembre 2024 s'est réuni en salle TOURNILHAC de la Mairie,
sous la présidence de Stéphane RODIER, Maire ;

Etaient présents :

Stéphane RODIER, Maire ;
Hélène BOUDON, Claude GOUILLON-CHENOT, Isabelle FUREGON, David
DEROSSIS, Catherine PAPUT, Pierre CONTIE, Monique DURAND-PRADAT,
Martine MUNOZ, Sophie DELAIGUE, Didier STURMA, Michel COMBRONDE,
Vincent PETITJEAN, Monique MORENO, Pascal THIRIOUX-RAUCOURT,
Patricia BOSTMAMBRUN, Pierre SUREDA, Pepa CAENEN, Thierry
BARTHELEMY, Michelle MAGNOL, Eric BOUCOURT, Francis ROUX, Bernard
DUNIAT, Yoann BENTEJAC, Claire JOYEUX, Annie CHEVALDONNE et Philippe
BARRAU, Conseiller.e.s Municipaux ;

Avaient donné procuration :

Sylvain HERMAN à Isabelle FUREGON ;
Serap ALP à Eric BOUCOURT ;
Christophe MANKA à Claude GOUILLON-CHENOT ;
Farida LAID à Francis ROUX ;

Etaient absents ou excusés :

Lisa ASAR ;
Betul SIMSEK ;

Secrétaire de séance :

Francis ROUX

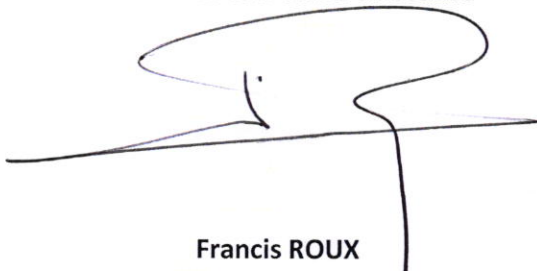
SUBVENTION SUITE A TRAVAUX DU 17 RUE DUROLLE

- **Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- **Vu** l'instruction budgétaire et comptable M57 ;
- **Considérant** que la Commune a réalisé en 2015 des travaux de mise en sécurité d'un immeuble situé au 17 rue Durolle pour un montant 22 463,52 euros TTC ;
- **Considérant** que la Commune n'étant pas en mesure de pouvoir mettre lesdits travaux à la charge du propriétaire puisque la société était en liquidation judiciaire depuis 2011, le service de gestion comptable de Thiers a demandé d'inscrire comptablement le montant des travaux réalisés pour 22 463,52 euros au budget PRINCIPAL de la commune ;

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL A L'UNANIMITE :

- **Inscrit** les frais de travaux de l'immeuble situé au 17 rue Durolle pour un montant de 22 463,52 euros TTC au compte 20422 « Bâtiments et installations » du budget PRINCIPAL de la Commune ;
- **Autorise** le Maire à signer tout document relatif à la présente décision.

Le secrétaire de séance



Francis ROUX

Le Maire,



Stéphane RODIER